

VILLE DE NYONS

N° 125 / 2024

## DECISION

Le Maire de la Commune de NYONS,

VU l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil Municipal en date du 17 Juin 2020 donnant délégation au Maire pour la totalité des matières énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la proposition de spectacle présentée par **L'Envoleur** situé à LE MANS (72100) au 2 rue de Diderot, représenté par François GUIBERT, Président,

### Le Maire de NYONS décide

#### ARTICLE 1<sup>er</sup>

De passer un contrat de cession du droit de représentation du spectacle « **Starsky Minute** », de la Compagnie La Dépliante, dans le cadre de la programmation Nyons en Scène, le **Vendredi 20 Décembre 2024 à 20h30**, à la **Maison de Pays - 26110 NYONS**,

#### ARTICLE 2

La Commune de NYONS s'engage à verser par virement administratif, sur présentation d'une facture et d'un RIB, la somme globale de

**2 336.80 € TTC (Deux mille trois cent trente-six euros et quatre-vingt cts)**

#### ARTICLE 3

Monsieur le Directeur Général des Services et Monsieur le Trésorier sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente décision qui sera transmise à M. le Préfet de la Drôme.

NYONS, le 27 Novembre 2024  
Le Maire de NYONS,  
Pierre COMBES

